

# Blagnac, questions d'histoire **62**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2021

*p.1*  
Autour d'un chirurgien  
de Blagnac  
au XVIII<sup>e</sup> siècle

*p.16*  
Blagnac et Napoléon  
commémoration du  
bicentenaire de sa mort

*p.18*  
Une femme  
flamboyante  
Marie-Anne Burle

*p.25*  
Les Blagnacaises face  
aux mutations de la  
société au XIX<sup>e</sup> s.



*Jeune femme naviguant sur la Garonne (J. Rocolle 1857) - Fonds J.L. Rocolle*

- 1939-1940 : évacués d'Alsace-Moselle vers le Sud-Ouest *p.33*
- La valise algérienne de Gérard Jean Fano Mort pour la France en Algérie (1937-1960) *p.48*
- La création de la SEMIB et de la ZAC du Ritouret *p.64*
- Josette Hospital au service de la culture, de la presse et de la mémoire *p.67*
- Hommage à Jacques Puig *p.72* • Michel Coulet - Coup de gueule Covid 19 *p.74*
- Tomber de Charybde en Scylla ! *p.75*

# Autour d'un chirurgien de Blagnac

## au XVIII<sup>e</sup> siècle

par Suzanne Béret

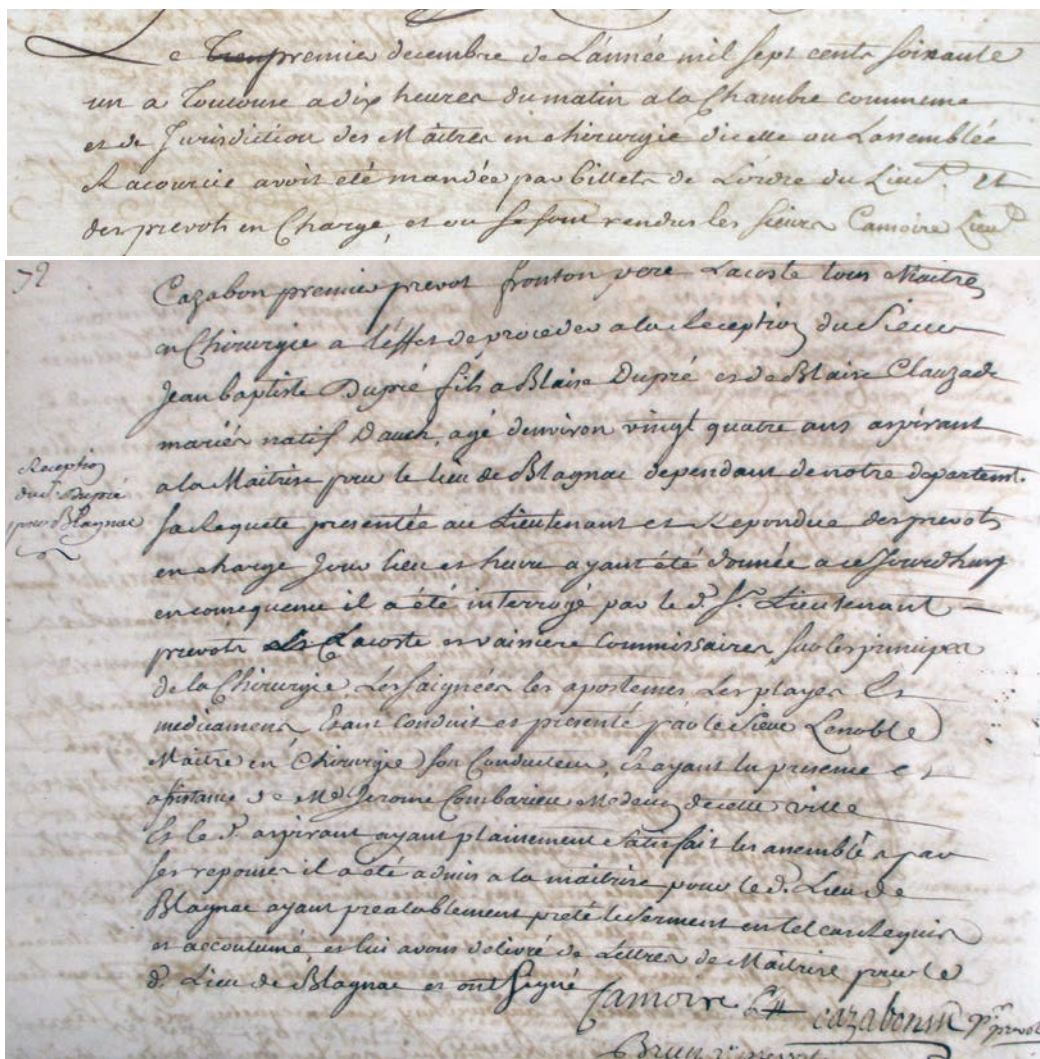
En 1766, pour la première fois, d'après les registres paroissiaux, une Blagnacaise accepte d'être assistée durant son accouchement par un homme, le chirurgien Jean-Baptiste Dupré. En principe, les sages-femmes aident aux accouchements mais, en cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle les chirurgiens peuvent, depuis peu, les remplacer malgré les réticences des parturientes.

Cette présence découle d'une longue et lente évolution de la profession de chirurgien dont bénéficie J.B. Dupré et que nous nous proposons de suivre après avoir fait la connaissance de celui-ci.

### JEAN-BAPTISTE DUPRÉ

Tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (peut-être plus tôt), des maîtres-chirurgiens tous validés par la communauté de Toulouse, se succèdent à Blagnac, mais, à part leur nom (1), nous avons peu de renseignements sur eux, contrairement à Jean-Baptiste Dupré.

Issu de la bourgeoisie, celui-ci naît à Auch vers 1737. Il obtient le diplôme de Maître-Chirurgien à Toulouse en 1761 alors que ses parents, Blaize Dupré et Blazie Caussade sont déjà décédés.



Diplôme de maître-chirurgien décerné le 1<sup>er</sup> décembre 1761 à Jean-Baptiste Dupré

Il se marie une première fois à Blagnac le 12 avril 1763 avec Bernarde Authenac, originaire de Beyrède, petit village du Comminges à 20 kilomètres de Lannemezan. En 1763, elle habite depuis plusieurs années la paroisse de la Daurade à Toulouse. Elle aussi a perdu ses parents : son père, Bernard Authenac, en 1749, sa mère, Marie Colomiez en 1750. La bénédiction nuptiale donnée par le prêtre, Bernard Authenac, cousin et parrain de la nouvelle épouse, invité par le curé de Blagnac, a lieu en présence de notables comme Jean-Marie Flotard, propriétaire d'Uzou et notaire à Toulouse.

Dès 1761, Jean-Baptiste doit être apprécié par la population de Blagnac car plusieurs familles le choisissent comme parrain de leur enfant.

Bernarde décède à 36 ans le 25 février 1773 et est inhumée à Blagnac. Jean-Baptiste se retrouve veuf sans enfants. Durant toutes ces années, il a certainement fréquenté les milieux notables de la région. En effet, il se remarie dans la cathédrale Saint-Étienne (quartier de la noblesse toulousaine) en mai 1773 avec Jeanne Marie Gaubert, née à Merville le 26 avril 1739 dans une famille bourgeoise apparentée à des chirurgiens dont son grand-père et un oncle. Un contrat passé chez M<sup>e</sup> Claude Vidal, notaire et Conseiller du roi à Toulouse, précède le mariage et permet aux époux d'échanger des sommes importantes en pièces d'argent et en louis d'or.

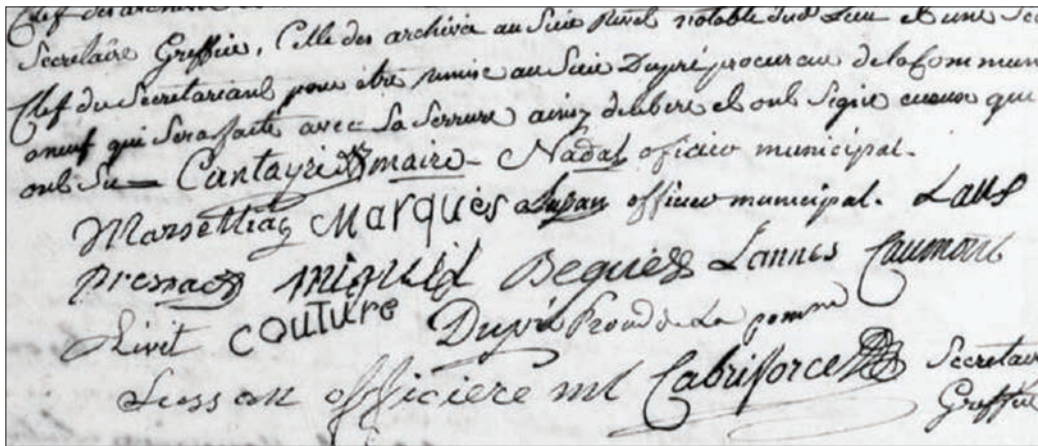
Le couple a d'abord des jumelles en janvier 1774 qui meurent quelques heures après leur naissance. À leur baptême, administré dans l'urgence, assiste, signe de la bonne entente entre les deux, Jean Laborde (2), l'autre chirurgien de Blagnac, ayant une vingtaine d'années de plus que Jean-Baptiste. Vient ensuite un garçon, Bernard, Marie, Charles, Joseph en 1776 qui ne vit que 3 ans et enfin un autre garçon, Achille, Jean-Baptiste, Marie, le 25 mai 1778 qui a pour parrain le notaire de Blagnac et Premier Consul : M<sup>e</sup> Achille Durand. Malheureusement, devenu adulte, enrôlé dans l'armée républicaine comme « fusilier à la 26<sup>e</sup> d'infanterie de bataille », il y trouve la mort le 24 février 1800. Le préfet envoie son extrait mortuaire au maire de Blagnac qui se charge de transmettre la triste nouvelle aux parents.

Jean-Baptiste Dupré s'implique dans la vie du village. Nommé procureur juridictionnel en 1779, il défend les intérêts du baron et ceux de la population blagnacaise. À ce titre, il assiste à toutes les assemblées de la communauté. En 1785, il se plaint d'avoir été blessé, le jour de la Pentecôte, par le curé Jean Lasserre qui lui a présenté brutalement la croix à embrasser. L'affaire va jusqu'au procès, des habitants témoignent de leur attachement au chirurgien dont ils font l'éloge. L'attitude hostile du curé et les incessantes critiques qu'il profère envers J.-B. Dupré s'expliquent par un sentiment de jalousie qui l'habite depuis 1782. En effet, cette année-là la suette miliaire frappe la région toulousaine. Elle se caractérise par une forte fièvre et une transpiration abondante. Le chirurgien a soigné et guéri plusieurs Blagnacais. Ce qui est tout à son honneur mais fâche l'irascible prêtre. Ce curé « grincheux et tracassier » arrive à Blagnac en novembre 1781 et doit en repartir en avril 1791 ayant refusé de prêter le serment constitutionnel. Personne ne le regrette car pendant ces dix ans, il n'a jamais voulu se plier aux coutumes, a injurié de nombreux paroissiens... Plusieurs fois, les Blagnacais ont demandé son départ à l'archevêque mais ne l'ont pas obtenu.

En janvier 1789, Jean-Baptiste Dupré participe à la rédaction des cahiers de doléances. Il prend un rôle actif dans l'élection du premier maire en février 1790. Lui-même est élu à l'unanimité au poste de procureur de la commune.

Il figure dans le recensement de tous les habitants de Blagnac le 20 janvier 1789 avec sa femme et son fils. La présence d'une servante dans la maison montre la relative aisance de cette famille.

Jean-Baptiste Dupré, décède à Blagnac le 1<sup>er</sup> juin 1813, simple « officier de santé », la Révolution ne reconnaissant pas son statut de chirurgien acquis sous l'Ancien Régime. Son épouse lui survit 5 ans.



Signatures du premier maire, François Cantayre, des officiers municipaux, du procureur de la commune Dupré, du secrétaire greffier. Archives municipales 1D 9 (en ligne Archives départementales)

## DU BARBIER AU CHIRURGIEN

Jean-Baptiste Dupré commence sa carrière de chirurgien au moment où cette profession après une profonde mutation, acquiert un certain prestige. Il n'en a pas toujours été ainsi tant pour le chirurgien lui-même que pour ses connaissances et méthodes.

Lui, même déchu de son titre de « maître-chirurgien » a profité de tous les écrits, expériences d'éminents penseurs, praticiens qui se sont succédés depuis l'Antiquité, de la solution apportée à certaines de leurs hypothèses erronées, il n'a pas subi l'influence de l'Église, n'a pas débuté comme barbier, métier manuel disparu depuis quelques décennies, par suite il a passé tranquillement son examen, l'a réussi grâce à son mérite et a exercé sa profession en toute sérénité.

### Les premiers chirurgiens

Nos lointains ancêtres du Néolithique auraient effectué avec succès des trépanations, réduit des fractures... Sans remonter aussi loin, dans l'Égypte ancienne, « *l'un des berceaux de la chirurgie* », d'après les papyrus, en particulier celui d'Edwin Smith (3), découverts au XIX<sup>e</sup> siècle, les chirurgiens, compétents en anatomie grâce aux embaumeurs, savent suturer les plaies au fil de lin ou avec des tendons d'animaux, fermer une blessure du crâne ou des vertèbres avec des bandes de tissu imprégné de miel dont ils connaissent les vertus antiseptiques. Ils utilisent même les antibiotiques sous forme de moisissures de pain qui contiennent le champignon d'où sera extraite la pénicilline par Alexander Flemming, bien des siècles plus tard. Ils ont compris et gravé dans la pierre du temple d'Imhotep, l'intérêt du lavage des mains avant toute intervention.

Chez les Grecs, Hippocrate (460-370 av. J.-C.) s'appuie sur l'observation pour trouver les causes des maladies, rejette en partie les méthodes religieuses ou magiques faites d'incantations, se distingue par son sens du raisonnement déductif. Il crée la première école de médecine dans son île natale de Cos. Parmi ses soixante livres, six traitent de la chirurgie. Il y parle des plaies, des fractures, de la réduction des luxations (celle de l'épaule porte encore son nom), des techniques de l'accouchement, du moyen d'interrompre les hémorragies par la compression et l'application de ligatures. Il pose les bases de l'éthique médicale dans le serment que prêtent depuis lors les médecins avant de commencer leur exercice.



Hippocrate

Il faut citer également Aristote (384-322 av. J.-C.), philosophe, disciple de Platon, et médecin, « *père fondateur de l'anatomie* » ; Hérophile de Chalcédoine, à l'origine

en 330 av. J.-C, de la très célèbre école de médecine d'Alexandrie et souvent critiqué pour les dissections qu'il a effectuées sur des cadavres humains ; Cornélius Celsus, surnommé l'Hippocrate romain en 70 av. J.-C. et surtout Claude Galien (129-201



Claude Galien

apr. J.-C.) qui aura une si grande influence sur l'Église. Fils d'un sénateur grec, il exerce à Rome en tant que médecin de l'empereur Marc Aurèle et chirurgien officiel des gladiateurs. Ses écrits contiennent des découvertes intéressantes (reins et sécrétion des urines) mais, aussi de nombreuses erreurs (rôle du foie, description de la circulation sanguine, de l'utérus de la femme...). Il pratique des dissections sur des animaux (des singes et même un éléphant) et applique un peu trop vite les résultats sur l'homme. Il reprend l'œuvre d'Hippocrate concernant « les humeurs » : en plus des os et des organes, « l'homme est rempli de fluides qui conditionnent ses humeurs et donc sa santé. Un déséquilibre entre eux entraîne la maladie ».

Il soigne avec la saignée et la « purge » pour débarrasser le corps du « mauvais sang et des mauvaises matières ». Pour la guérison des plaies, il préconise, comme Hippocrate, la « suppuration » : des onguents ou du crottin de cheval sont introduits dans la plaie après avoir écarté les bords, mais des germes peuvent alors entrer dans l'organisme et provoquer la gangrène fatale pour le patient.

Abandonnant la religion grecque et romaine polythéiste, il se convertit au christianisme.

### Les chirurgiens et l'Église

À l'époque médiévale, l'Orient perpétue les traditions médicales antiques en les améliorant par les recherches tandis que l'Occident semble végéter « dans un long immobilisme ». Les écrits d'Hippocrate, des Alexandrins, et même des Arabes sont connus mais personne « ne sait en tirer parti ».

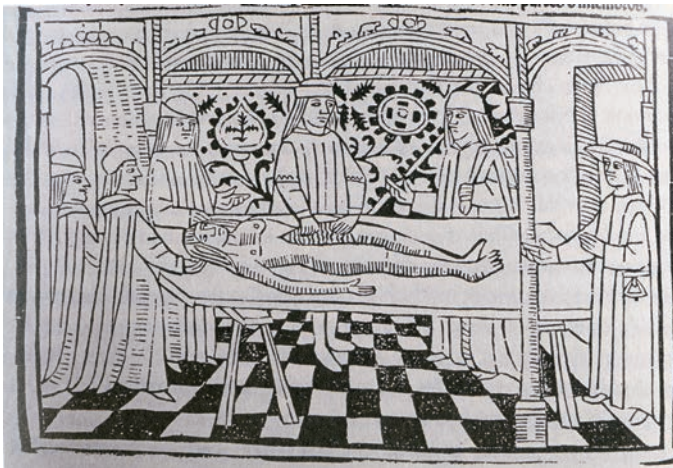
En ce temps où la religion est omniprésente et où la maladie et la guérison sont considérées comme « œuvres divines », ou « douleur » égale « rédemption », l'Église, seule puissance structurée, détient le monopole de « l'art de soigner ». La nomination des professionnels de santé lui appartient. Elle adopte les théories de Galien, les érige en un dogme impossible à contester, « admettant une fois pour toutes qu'il ne pouvait se tromper ni tromper les autres ». Pourtant ces théories erronées font « obstacle au progrès et à la recherche pendant quinze siècles, c'est-à-dire toute la période médiévale », d'après P.L. Choukroun. Henri de Mondeville (1260-1320), chirurgien de Philippe Le Bel, n'applique pas la méthode de Galien pour la cautérisation des plaies. Il n'élargit pas les bords de la plaie, la nettoie avec du vin chaud, la suture au besoin avec une aiguille propre et un fil de soie dès qu'elle est « nette de toute sanie ». Malheureusement, à sa mort, sa démarche tombe dans l'oubli et la « suppuration » revient jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le même esprit, William de Saliceto (1210-1280), de l'école de Salerne (ouverte au IX<sup>e</sup> siècle dans le sud de l'Italie), prétend que « le pus dans une plaie est nocif » mais, cette affirmation étant contraire aux écrits de Galien sera rejetée.

En 1163, après avoir déclaré « qu'elle a horreur du sang », l'Église interdit aux religieux de pratiquer la chirurgie. Aussi, lors de la création des Universités vers 1180 (celle de Toulouse date d'avril 1229 après Paris et Montpellier), la chirurgie ne fait plus partie des matières proposées. Ce rejet laisse aux chirurgiens plus de liberté dans l'enseignement qui devient plus précis, plus scientifique. Il progresse plus vite que celui de la médecine enfermée dans « la dialectique » et annonce d'une façon encore lointaine « l'ascension des chirurgiens ».

En outre, l'Église ne permet pas la dissection d'un corps humain, ce qui freine les

progrès en anatomie et donc en chirurgie.

Pour interdire cet acte, l'Église n'a pas les mêmes arguments que les Grecs qui croyaient que la mort ne supprimait pas les sensations : elle pense essentiellement à la sauvegarde nécessaire du « *corps-temple* » promis à la résurrection et à la vie éternelle. Les médecins répugnent donc à pratiquer la dissection et la font disparaître pour longtemps. Certains historiens prétendent que l'Église n'a pas proscrit cet acte en lui-même, mais seulement la violation des sépultures et qu'elle ne vise pas les anatomistes mais les croisés qui, pour rapatrier leurs compagnons défunts dans leur pays d'origine, doivent « *mettre le corps en morceaux* ». Quoi qu'il en soit, les connaissances en anatomie humaine stagnent.



Une scène de dissection, probablement la première représentation imprimée d'une autopsie à Toulouse (fin XV<sup>e</sup> siècle)

### Les chirurgiens et les barbiers

Les médecins ecclésiastiques pour la plupart, hommes savants et fiers de l'être (Molière saura en faire le portrait avec talent), ayant suivi des cours universitaires, parlant latin, connaissant Hippocrate, Aristote et tous les auteurs anciens et fidèles à l'Église, se détournent de « *l'exercice sanglant* » de la chirurgie. Ils habitent dans les villes et prodiguent leurs soins aux notables.

Par suite, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les barbiers prennent la main et cela pendant des siècles.

À leur côté, des chirurgiens, très peu nombreux (4), clercs ou laïcs ayant fréquenté une université ou un collège de chirurgie, connaissant le latin, possédant trépan, sondes, forceps, appartiennent à une élite. Réunis depuis 1268, dans une confrérie sous l'égide de saint Côme et saint Damien (des frères jumeaux guérisseurs) créée à la demande de Jean Pitard, premier chirurgien du roi Louis IX (Saint Louis) et avec l'accord de celui-ci, tant à Paris qu'en province, ils se retrouvent dans une petite église à Paris, dans une chapelle du couvent des Jacobins à Toulouse. Ils y reçoivent les pauvres une fois par semaine et peuvent pratiquer des interventions. Ils sont dits « *de robe longue* ». Ils ambitionnent d'avoir le même statut que les médecins, ils devront être patients.

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les barbiers laïcs s'occupent du rasage, des soins du corps de leurs clients et s'adonnent à la petite chirurgie pour les plus modestes (illustrations pages 6 et 7). Ils n'ont aucun titre universitaire, ne parlent pas latin, sont socialement très inférieurs aux médecins qui les cantonnent dans des besognes subalternes. Seuls équipés de lames adéquates, déjà habiles à manier le rasoir, ils vont se servir de « *lancettes* » (illustration page 6). Ils incisent les abcès, concurrencés par « *l'inciseur nomade* » ou par les autres charlatans de l'époque. Ils peuvent réduire les fractures avec des attelles et des bandages enduits de jaune d'œuf ou de résine pour renforcer l'ensemble, panser les plaies, arracher les dents, appliquer des ventouses, administrer les clystères... (illustration page 7). Commandés et surveillés par les médecins, ils jouent un rôle primordial dans l'exécution des saignées indispensables et troisième moment fort du diagnostic du médecin avec l'examen des urines et l'étude du pouls. Le praticien observe le sang, recueilli dans une « *palette* » en étain, « *pour évaluer sa couleur, sa viscosité, son épaisseur et, une fois coagulé, son aspect à la coupe* »

Un barbier soigne un patient à la campagne (gravure inspirée d'un tableau de David Téniers)



Lancettes en acier avec le manche en écaïlle (Musée d'Histoire de la Médecine à Toulouse)

(illustration page 7).

À Toulouse, depuis 1340, les barbiers forment une corporation bien structurée avec à sa tête les bayles, en dessous les maîtres-jurés puis les compagnons et enfin les apprentis. Ils veulent avoir une formation, s'élever, se rapprocher ainsi des chirurgiens que certains aident, d'autres jalourent ou détestent.

En octobre 1372, dans une ordonnance, Charles V, malgré les protestations des chirurgiens et des apothicaires, définit leur rôle. Il les maintient dans le droit « *de panser, curer, guérir toutes manières de clous (5) boces, apostèmes et plaies ouvertes en cas de péril... sans en être empêchés par les chirurgiens et de fournir aux sujets du roi des emplâtres et autres médicaments pour guérir les plaies, clous et tumeurs* ». En 1494, les barbiers, qui ne désarment pas, obtiennent le droit de suivre des cours d'anatomie en français auprès des facultés de médecine à condition de s'engager à ne pratiquer que des interventions de base et à passer un examen devant deux docteurs en médecine... Ils s'intitulent alors « *chirurgiens-barbiers* » et sont dits de « *robe courte* », un bassin blanc leur sert d'enseigne (les chirurgiens l'ont jaune). À l'inverse du médecin, ils n'hésitent pas à palper longuement le malade, leurs connaissances empiriques les rendent capables d'isoler par exemple une fracture et de la réduire ou au simple toucher de déduire le volume d'une tumeur.

En 1509, les Capitouls toulousains rétribuent deux d'entre eux pour s'occuper des pestiférés.

### D'illustres chirurgiens

Au XV<sup>e</sup> siècle commence la Renaissance, période inédite où « *la curiosité* » à l'égard du corps humain devient légitime, où naît le doute et avec lui la critique, où les manuscrits grecs d'Hippocrate, Galien... sont traduits, où même si la religion est toujours importante, certains commencent à s'en affranchir. La profession médicale va se laïciser de plus en plus. Des événements majeurs comme l'invention des caractères mobiles en métal par l'Allemand Gutenberg (1440) révolutionne l'imprimerie (6), connue des Chinois depuis l'Antiquité, et permet la circulation rapide des connaissances ; la découverte de l'Amérique (1492), les affirmations de Galilée au sujet de la Terre, remettent en question les données anciennes et enfin les guerres avec les premières armes à feu qui provoquent des blessures jamais vues et plus graves, obligent les chirurgiens à progresser et à trouver des méthodes originales.

Déjà, Guy de Chauliac (1298-1368), chirurgien qui a étudié dans la très réputée



*Pose d'un clystère  
par un barbier  
(gravure de  
Sébastien LECLERC)*



*L'uroscopie  
ou examen  
des urines  
par un médecin  
(BNF)*



*La saignée  
(BNF)*

université de Montpellier, leur a montré la voie du renouveau scientifique en écrivant « *La Grande chirurgie* » premier ouvrage chirurgical en français, en participant à des dissections de malades de la peste pour mieux comprendre ce mal, en procédant à la trépanation du Pape Clément VI qui souffrait de très fortes migraines.

Guy de Chauliac



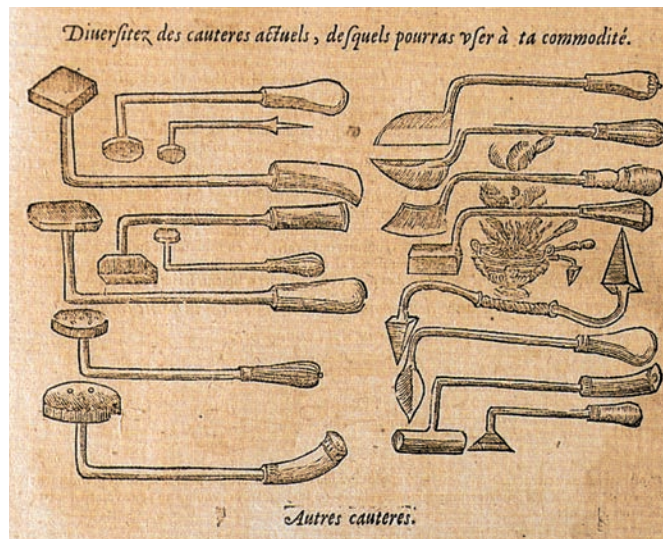
Dans ce contexte favorable, d'illustres chirurgiens font émerger des conceptions nouvelles. D'abord, en Italie, pays le plus en avance, avec le grand Léonard de Vinci (1452-119), ce peintre, sculpteur, génial inventeur, effectue de nombreuses dissections qui éclairent l'anatomie du cœur en particulier, avec également Gabriel Fallope (1523-1562) qui rectifie certaines affirmations de Galien concernant par exemple l'utérus dont la trompe porte son nom.

Gabriel Fallope



En France, Ambroise Paré (1510-1590), considéré comme « le père de la chirurgie moderne », ne démérite pas. Né près de Laval en Mayenne, il fait son apprentissage chez le barbier de son village. Puis il entre à 19 ans comme compagnon à l'Hôtel-Dieu de Paris où pendant trois ans il complète ses connaissances et accède au titre de maître barbier-chirurgien. Durant les guerres d'Italie, il soigne les blessés avec une telle habileté qu'il se fait remarquer et devient le premier chirurgien de quatre rois : Henri II, Charles IX, François II et Henri III. Ignorant

Ambroise Paré



Divers cautères qui, une fois chauffés, servaient à la cautérisation des plaies avant A. Paré (gravure extraite des Œuvres d'Ambroise Paré)

le latin et le grec, fort de son expérience acquise à l'hôpital de Paris et sur les champs de bataille, il écrit sciemment ses ouvrages en français, ce qui en permet une plus large diffusion dans le milieu chirurgical. Il perfectionne la ligature des vaisseaux lors des amputations avec « une pince en bec de corbin propre à tirer les vaisseaux pour les lier » Il excelle dans la cautérisation des plaies en abandonnant l'huile bouillante ou le fer rouge pour des pansements, des crèmes et des onguents. Il est parmi les premiers à s'intéresser à l'obstétrique. En 1559, au chevet du roi, Henri II, blessé à l'œil, il rencontre André Vésale (1514-1564), ce Belge, venu étudier en France, précurseur de l'anatomie moderne, médecin personnel de l'Empereur, Charles Quint et de son fils, Philippe II d'Espagne. En 1537, nommé à la chaire d'anatomie à Padoue en Italie, il peut continuer ses recherches sans être inquiété par l'Inquisition.

Il concrétise ses observations, souligne les erreurs de Galien dans une œuvre monumentale le *De humanis corporis fabrica*. Comme Léonard de Vinci, il montre l'importance de l'étude anatomique pour comprendre les pathologies et leur traitement. Un autre scientifique contredira Galien : William Harvey (1578-1657), sujet de Sa Majesté britannique, découvre comment circule le sang, le rôle du cœur et son fonctionnement. En France cela déclenche une querelle qui va durer soixante-dix ans entre ceux qui y croient « *circulateurs* » dont Descartes, Molière, Jean de La Fontaine... et ceux qui n'y croient pas « *anti-circulateurs* » : « *la Bible ne mentionnant pas cette circulation, il est difficile de l'admettre...* » écrit Guy Pantin, doyen de la faculté de Paris. Elle se propage dans tous les milieux : universitaires, religieux, littéraires et même jusqu'à la Cour. Le roi, Louis XIV y met fin par décret en validant la théorie d'Harvey sur les conseils de Pierre Dionis, chirurgien et anatomiste réputé.



André Vésale



William Harvey

**Dans notre région, la Renaissance correspond à l'âge d'or du pastel, à la richesse qui en découle pour certains et à leurs beaux Hôtels encore visibles, voici deux exemples de deux personnalités du milieu médical et l'adresse de leurs hôtels :**

**Auger Ferrier (1513-1588), contemporain d'Ambroise Paré, diplômé de l'université de Montpellier, médecin-astrologue de Catherine de Médicis puis à l'Hôtel-Dieu de Toulouse, célèbre pour ses ouvrages sur la peste, sur la syphilis et sur l'œuvre de Galien, a fait bâtir son Hôtel au 39, rue Saint-Rome où une plaque le rappelle.**

**Antoine Dumay (1550-1611), plus jeune, étudie aussi à Montpellier, s'installe à Toulouse où il se marie, enseigne la médecine, préside en tant que régent les examens des chirurgiens de 1601 à 1610. Il est à l'origine de l'Hôtel Dumay, 7 rue du May, siège aujourd'hui de l'Association des Toulousains de Toulouse et du Musée du Vieux Toulouse.**



SCECCP UT3-PS





Une amputation  
par H. Von  
Gersdorf (1528)

Opération « de la pierre »  
(gravure extraite des Œuvres  
d'Ambroise Paré)

Connaissant mieux le corps humain, les chirurgiens non barbiers font toutes les opérations possibles à l'époque telles que les amputations, trépanations, l'abaissement de la cataracte, la très redoutée car très douloureuse « *taille de la pierre* » pour extraire les calculs urinaires, l'anesthésie étant remplacée par de solides acolytes et des sangles efficacement croisées, par de l'alcool ou de l'opium. Tout cela avec les moyens dont ils disposent, avec des connaissances rudimentaires des règles d'hygiène, des mécanismes de l'infection, ils tentent l'impossible, même si les chances de survie sont souvent réduites, ils « osent ».

Montaigne donne une juste définition de la chirurgie qui « *me semble la plus certaine parce qu'elle voit et manie ce qu'elle fait, il y a moins à conjecturer et à deviner* », comme le font les médecins.

### Séparation des chirurgiens et des barbiers

Encore au XVI<sup>e</sup> siècle, il est courant de confondre les chirurgiens-barbiers avec les vrais chirurgiens ou chirurgiens-jurés. D'autant plus qu'Henri IV entretient cette confusion dans un édit d'août 1592, repris en avril 1618, par Louis XIII « *l'état de barbier-chirurgien du royaume s'étend non seulement sur le fait des barbes et des cheveux mais à la chirurgie théorique et pratique, en anatomie du corps humain et à panser et médicamenter apostèmes, plaies, ulcères, fractures, dislocations et autres choses concernant la santé* ». Il accorde, le 28 mars 1611 des privilèges à son premier barbier et valet de

chambre qu'il établit « *maistre et garde de l'état de maistre barbier-chirurgien dans tout le royaume* » avec plein pouvoir pour organiser la profession. En 1613, il décide même de réunir les barbiers-chirurgiens et les chirurgiens-jurés « *en un seul corps pour jouir des droits des uns et des autres sans qu'à l'avenir ils puissent se séparer* » avec toutefois l'obligation de subir « *l'examen prescrit* ». Ce regroupement aurait été demandé par les barbiers-chirurgiens et les chirurgiens-jurés eux-mêmes pour se distinguer « *des charlatans, des empiriques, des alchimistes qui se sont ingérés dans la chirurgie, ce qui la rend fort méprisable* ».

Cette situation va se terminer de façon inattendue. Le roi Louis XIV qui aime les longues chevauchées et la chasse souffre d'une fistule anale aggravée par les

Le roi Louis XIV



nombreux clystères (jusqu'à 15 en une journée) administrés par ses médecins. En 1686 son état s'aggrave et son chirurgien, Charles François Félix qui s'est entraîné sur des prisonniers, l'opère le 18 novembre 1686 avec un instrument spécifique « *la falzetta* », sorte de bistouri incurvé. Cette intervention dite « *la royale* » est une réussite et dès le début 1687, le roi peut à nouveau monter à cheval et chasser. Il voue une immense reconnaissance à son chirurgien, Félix, qu'il anoblit et dont la gloire rejaillit sur toute la corporation des chirurgiens. C'est à partir de là que s'amorce la séparation entre barbiers et chirurgiens. Ceux-ci passent de la tutelle du premier barbier du roi à celle du premier chirurgien. En novembre 1691, Louis XIV défend « *aux barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers* » de faire un acte de chirurgie. Les chirurgiens se voient ainsi élevés, du moins en théorie, au rang des médecins malgré l'opposition farouche de ces derniers qui « *regrettent l'époque des barbiers où le cerveau était le médecin et la main le chirurgien* ». L'édit de 1691 sépare officiellement la « *barberie* » de la chirurgie mais, malgré la création en 1731 de l'Académie Royale de Chirurgie par Louis XV et la séparation officielle en 1743, inspirée par le Premier chirurgien François de Lapeyronnie, il faut attendre la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que les deux professions soient pratiquement distinctes même si des disparités locales subsistent notamment dans les campagnes. En réalité, la fusion entre médecine et chirurgie ne sera définitivement acquise qu'après la Révolution, sous le Consulat avec la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) relative à l'exercice de la médecine.

À Toulouse, ce n'est qu'en 1752 qu'un chirurgien, Jean Fronton, bien connu pour ses interventions en chirurgie obstétricale et ses cours d'accouchement à l'École royale de chirurgie, renonce « *au rasoir* ». En 1755, dix de ses collègues suivent son exemple et le mouvement s'accélère : vingt-six de 1758 à 1787, dont en 1768, Lenoble, Doyen du Collège de chirurgie. Ceux qui exercent la chirurgie « *sans tenir boutique et sans faire la barbe* » sont désormais « *réputés exercer un art libéral et scientifique* » et peuvent être admis au capitoulat.

## DEVENIR CHIRURGIEN

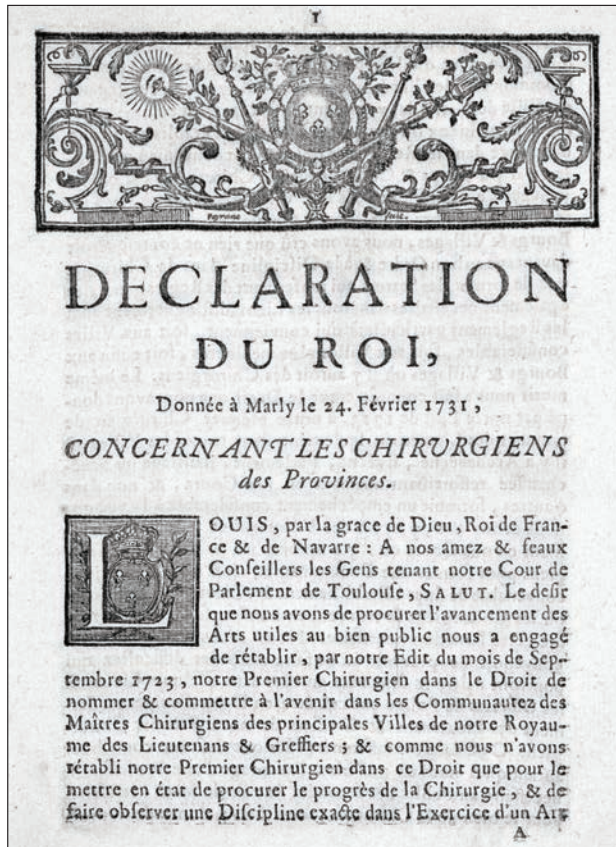
Comme pour tous les métiers « *manuels* » le futur chirurgien doit accomplir un apprentissage d'au moins deux ans chez un barbier ou un maître chirurgien puis un stage pratique à l'hôpital Hôtel-Dieu Saint Jacques de Toulouse s'il réside dans notre région. À la suite de trois ans de compagnonnage, il va pouvoir subir un examen devant deux docteurs en médecine, réaliser un chef d'œuvre consistant « *à fabriquer quatre lancettes et à raser une barbe avec un rasoir neuf et saigner quelques personnes* ».

Au XVI<sup>e</sup> siècle, il doit en plus lire un passage de *La grande chirurgie* de Guy de Chauliac qui sert de base de l'enseignement. En 1589, une ordonnance capitulaire exige que l'aspirant à la maîtrise accomplisse « *une dissection publique d'un corps humain* » souvent celui d'un condamné à mort en présence du professeur de chirurgie de la faculté de médecine.

Le compagnon dès 1517, reçoit en tant « *qu'écolier en chirurgie* » une double formation : théorique à la Faculté et pratique, en plus de l'apprentissage, au Collège de chirurgie de Toulouse, relevant de la communauté, créé au début du XVI<sup>e</sup> siècle et transformé en École royale de chirurgie, en dehors de l'université, par lettres patentes d'août 1761, malgré la réprobation des médecins. Ouverte en mai 1762, elle attire déjà une centaine d'élèves devenus « *étudiants* » au lieu de « *compagnons* ». Le futur chirurgien toulousain suit alors des cours de type universitaire pendant trois ans et peut soutenir une thèse. Sa profession passe de « *l'art mécanique* » à « *l'art libéral* ». Son statut équivaut à celui des médecins même si ceux-ci n'acceptent pas cette assimilation et continuent à le mépriser.

Louis XV édite un règlement pour les chirurgiens de province à Marly le 24 février 1731 (voir visuel page suivante), avec notamment : l'obligation d'obtenir la maîtrise

Déclaration du Roi  
donnée à Marly  
le 24 février 1731



pour exercer, la codification de l'examen avec la liste des épreuves. Au début du « Titre V » concernant « de la réception des aspirants », il est précisé que celui-ci doit avoir « atteint l'âge de vingt ans s'il est fils de maître et de vingt-deux s'il ne l'est pas », un peu plus loin « les aspirants seront obligés de présenter au Lieutenant du Premier chirurgien une Requête signée d'eux et de leur conducteur, à laquelle seront joints leurs extraits baptistaires, ensemble leurs certificats de vie et mœurs, de Religion Catholique, Apostolique et Romaine... »

Nous ne savons pas où Jean-Baptiste Dupré a suivi un apprentissage, où il a travaillé ensuite comme compagnon ou s'il a suivi des cours au collège de chirurgie, ce qui serait assez vraisemblable puisqu'il a choisi comme

« conducteur » pour l'accompagner à son examen le sieur Lenoble, doyen de ce collège. Mais, il est certain qu'il a passé cet examen « de réception » tel qu'il est défini en 1731 et qui dure trois semaines. Pour s'y inscrire il a besoin « d'un conduc-

teur lequel aura au moins cinq années de Réception » et qui l'assistera durant les épreuves sans pouvoir donner son avis. Il est interrogé « sommairement » par le Lieutenant Premier chirurgien du Roi : Camoire et par le Prévost Casabon sur les principes de la chirurgie. Jugé capable à « cet examen appelé Sommaire », il est « immatriculé sur les Registres » et renvoyé « au mois » pour son premier examen qui dure comme les suivants environ deux heures.

Un mois plus tard, dans la chapelle, il l'a passé devant quatre maîtres et toujours en présence des personnages cités plus haut. Le premier jour des questions lui ont été posées sur les os « de la tête, de la poitrine, de l'épine et sur les extrémités, tant supérieures qu'inférieures... »,

Le deuxième jour, « sur les fractures, les dislocations... les bandages et appareils... ».

Le premier jour du deuxième examen est consacré à l'anatomie « du bas ventre, la poitrine, la tête et les extrémités » et à une opération sur un sujet humain ou sur un animal, faite dans l'amphithéâtre d'anatomie situé dans une tour des remparts près de la porte Villeneuve puis le second jour aux opérations chirurgicales, « telles que la cure des tumeurs, des playes, l'amputation, la taille, le trépan, le cancer, les hernies, les ponctions, la fistule, les ouvertures d'abcès ».

Guillaume  
Casabon  
Toulouse Musée  
Paul Dupuy.  
(Cliché Emmanuel  
Grimault )





Plan Tavernier  
de Toulouse  
en 1631

**B**  
porte Villeneuve

Le quatrième examen porte sur la saignée : ouverture de la veine, ligature, bandage, sur les accidents de la saignée et la façon d’y remédier et sur les médicaments. Enfin, « l’examen de rigueur » se passe devant le Lieutenant, le Prévôt, six maîtres chirurgiens. Chacun interroge l’aspirant et si celui-ci répond convenablement, il est admis à la maîtrise en chirurgie et prête serment entre les mains du Lieutenant du Premier chirurgien. Il fait alors partie de la Communauté des chirurgiens et dans les assemblées il s’installe juste après le précédent « reçu ».

À chaque examen, l’aspirant doit payer des droits à chaque examinateur selon son rang, ils vont de deux à dix livres, les frais de réception s’élèvent au moins à mille cinq cents livres.

Cette façon de procéder décidée par le roi en 1731 dure jusqu’à la Révolution.

Le statut des chirurgiens du XV<sup>e</sup> siècle, simples barbiers-chirurgiens, exerçant une activité manuelle dénuée de prestige a connu une profonde mutation. Comme nous l’avons vu et comme le fait remarquer Michel Taillefer « au terme d’un double processus d’approfondissement de leur formation proprement chirurgicale et de séparation graduelle d’avec les barbiers, les chirurgiens sont devenus des spécialistes de la santé presque aussi considérés que les docteurs en médecine ».

Jean-Baptiste Dupré, profite pleinement de cette ascension sociale. Même en milieu rural, il jouit d’une assez grande renommée pour être apprécié par les habitants, pour fréquenter les notables de Toulouse et pour jouer un rôle important dans la vie du village avant et pendant la période révolutionnaire.

D’une manière générale, les progrès de la chirurgie ne s’arrêtent pas au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils préparent la suite pour le siècle suivant : l’anesthésie qui facilite les interventions, l’asepsie qui les rend plus sûres... Aujourd’hui les prodiges continuent avec les opérations cardiaques, les greffes... la télé-chirurgie... la robotique... d’autres verront prochainement le jour. Le chirurgien représente un des maillons de la chaîne des soins. Mais, au sein de l’équipe, il « demeure, le plus souvent, le maître d’œuvre » selon les mots de P.L. Choukroun.

En même temps, il s’éloigne des patients obligés d’aller à lui dans les grandes agglomérations comme Toulouse pour les Blagnacais.

## NOTES

- (1) Maîtres chirurgiens à Blagnac (connus) aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles  
HERBELOT Simon né vers 1637 - HERBELOT François né vers 1685  
DENJALVIN Jean né vers 1665 - ALBERT Mathieu né vers 1670  
ALBERT Jean né en 1718 à Blagnac - CAILHASSOU Jean né vers 1710  
LABORDE Jean né vers 1716
- (2) Le maître chirurgien, Jean Laborde, réside à Blagnac depuis dix-sept ans, lorsqu'il s'y marie en 1764 dans la chapelle saint Exupère avec Antoinette Begué.
- (3) Le papyrus chirurgical découvert par l'Américain Edwin Smith à Thèbes en 1862, traduit et publié en 1930, aurait été rédigé par Imhotep qui vécut vers 2700 av. J.-C. à Memphis. Cet important personnage était tout à la fois scribe, architecte, astrologue, penseur et également considéré comme le père de la médecine égyptienne antique.
- (4) Fin XIV<sup>e</sup> siècle, on compte à Toulouse deux chirurgiens et vingt-six barbiers pour environ 22000 habitants
- (5) Clous : mot ancien pour désigner les furoncles.
- (6) Toulouse devient la troisième ville après Paris et Lyon à bénéficier de l'installation d'imprimeurs : déjà une vingtaine en 1510 permet de publier des livres de droit et de médecine. Entourés de relieurs, doreurs, enlumineurs, ils s'installent rue des Libraires reliant la rue des Lois et la rue Saint Rome, la place du Capitole n'existant pas encore.

## SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

- Archives communales de Blagnac :  
Registres paroissiaux et État civil de 1760 à 1820
- Archives départementales de la Haute-Garonne  
3 E 10980 ; 1 E 1153 ; Registres paroissiaux de Merville de 1700 à 1760
- Registres paroissiaux de Beyrède-Jumet de 1700 à 1750
- Bibliothèque universitaire de Toulouse, *Déclarations du Roi. Statuts et Règlements. Marly 24 février 1731. Imprimerie de M<sup>e</sup> Bernard Pijon, imprimeur à Toulouse du Roi et de la Cour*
- Blagnac, Questions d'Histoire, numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 32 « *Les premiers conscrits* »  
Jacques SICART  
Revue *Nos Ancêtres, Vie et Métiers* numéro 18, Mars-Avril 2006 Médecins et Chirurgiens XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.
- BAUDET (Mathieu), *Le corps des chirurgiens toulousains de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à 1793*.  
Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse Le Mirail, 1997
- BONNEHON (Gérard), *Les chirurgiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, in Revue numéros 60 et 61 de l'Entraide Généalogique du Midi Toulousain
- BOTOSSO (Valérie), *Une communauté villageoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise en histoire. Université de Toulouse-Le Mirail, 1994
- CHOUKROUN (Pierre-Louis), *L'Histoire de la chirurgie du silex à nos jours*, Ed. du Dauphin, Paris mars 2018
- FRÈCHE (Georges), *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières* Ed. Cujas 1974
- FREXINOS (Jacques), *Histoire de la médecine à Toulouse de 1229 à nos jours*, Ed. Privat Toulouse, 2015
- KEARNEY (Jean de), *La médecine in La vie populaire en France du Moyen Âge à nos jours*, Tome III, Ed Diderot, Genève 1965
- LAVIGNE (Bertrand), *Histoire de Blagnac*, réédition Ed. Lafitte Marseille 1979
- TAILLEFER (Michel), *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Ed. Perrin 2000